

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION 2022

1. Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée. Renseignements à communiquer lors de la réservation :

Vos nom, prénom, adresse, âge, n° de téléphone, le type de location choisi, le nombre de personnes, la présence d'un animal domestique (un seul animal de **petite taille** autorisé par location – type york – bichon - ...). Les animaux domestiques ne sont pas autorisés dans les mobil-home 28-30 m², les mobil-home 32-35 m², les chalets et les appartements, sauf autorisation expresse. La vaccination et la puce (ou tatouage) sont obligatoires, merci de vous munir de leur « passeport ». En aucun cas, **il ne sera laissé seul dans le locatif**. Vous êtes priés de respecter scrupuleusement l'environnement.

Forfait : 20 € / semaine. !!! Les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories ne sont pas acceptés.

2. Durée du séjour :

- Du 25/06 au 27/08 : 7 jours minimum. Horaires / Arrivée **le Samedi à partir de 16h00 jusqu'à 20h00** ; **Départ le Samedi suivant de 7h30 à 10h00, au plus tard.**
- Du 15/04 au 25/06 : Possibilité 2 nuits minimum.
- Du 27/08 au 23/09 : 7 jours minimum
Horaires d'Arrivée et de Départ hors juillet – août : N'importe quel jour de la semaine (à votre convenance) de 11h à 12h30 et de 15h à 19h / 20h au plus tard
Départ jusqu'à 11h30.

3. Les tarifs de location :

Le prix comprend : La consommation d'eau, de gaz, d'électricité (10 Ampères – 16 Ampères pour les emplacements N°64, 66 et 70) pour le nombre de personnes annoncées lors de la réservation et le stationnement pour un seul véhicule. La capacité d'accueil dans les hébergements doit être respectée : Nous rencontrons à certaines périodes des surcharges mêmes occasionnelles sur les emplacements, que nous ne pouvons pas accepter dans le respect de la capacité d'accueil du camping. Le nombre de personnes sur l'emplacement doit correspondre à la capacité d'accueil de l'hébergement.

Rappel : Nous n'autorisons qu'un seul véhicule par emplacement, car nous devons IMPERATIVEMENT limiter la circulation sur le site pour le bien de tous. Les seconds véhicules devront être stationnés à l'extérieur.

Le portillon plage donne l'accès au Boulevard de la Forêt et aux plages, il ne doit pas vous permettre de faire entrer des visiteurs, sans le passage obligé à la réception.

Dans le cas où le nombre de personnes serait supérieur à la capacité de la location, la SARL La Pinède se réserve le droit de refuser les personnes supplémentaires, non inscrites. L'accès à la piscine (ouverte du 01/05 au 18/09 – chauffée du 15/05 au 15/09) est réservé aux seuls clients du camping, **en slip de bain uniquement (les caleçons et shorts sont interdits, la pratique du monokini est interdite). L'accès est interdit aux enfants non accompagnés, la baignade est non surveillée et sous la responsabilité des parents. La salle TV, Les animations enfants** (à partir du 14/07) – Sauf concours de pétanque avec participation.

La télévision dans les mobil-home 26 m² - 28/30 m² - 32/35 m² - chalets et studios. Attention les mobil-home 21 m² n'ont pas la TV.

Le prix ne comprend pas : La Taxe de séjour du 01/04 au 30/09 (date d'ouverture du camping) ; 0,60 € par personne (depuis la décision de classement en 3 étoiles, le 22 juin 2017 - sous réserve de modifications votées par la Municipalité). **Les Frais de dossier s'élèvent à 18,00 €, pour les séjours d'une semaine ou plus. Hors-saison, pour les séjours d'une semaine ou plus, les frais de réservation sont de 9,00 € et ce jusqu'au 08/07/2022.**

Comme convenu dans le contrat de location, le nettoyage du mobil-home, chalet ou studio est à votre charge, si nous devons constater un manque d'hygiène et état négligé, le forfait ménage sera retenu sur la caution et sera fonction de la structure louée, de 50 € (21 m²), de 60 € (26 m²) et de 80 € (pour tous les autres locatifs).

Si vous choisissez l'option ménage, cela ne vous exonère pas d'un entretien régulier pendant votre séjour. Pour le respect et la sécurité de notre personnel, il vous sera demandé le jour de votre départ d'aérer le locatif, de vider vos poubelles, de mettre le réfrigérateur sur zéro et de le vider, de désinfecter vos toilettes et votre salle d'eau. Si nous devons constater un manque d'hygiène et un état négligé, le double du forfait ménage sera facturé.

Les personnes supplémentaires (au-delà du tarif forfaitaire) autorisées à séjourner dans le locatif devront régler une participation de 9,50€ / personne (à partir de 5 ans) / nuit + la taxe de séjour et 7 € / enfant de – 5 ans. Les visiteurs de + 2 h (sans nuitée et sans accès piscine) sont admis à pénétrer dans le camping après s'être présentés à la réception et après s'être acquittés de la redevance de 5 € / adulte et 3 € par enfant (de 3 à 10 ans). !! **Le nombre total de personnes sur l'emplacement ne devra pas excéder la capacité d'accueil du locatif, enfants compris. Aucune installation (toile de tente) ne sera acceptée sur l'emplacement.** Le véhicule des visiteurs stationnera à l'extérieur du Camping.

Le WIFI et les diverses prestations de services (barbecue – lit parapluie et chaise haute) – *Les tarifs prestations s'entendent TTC avec un taux applicable de 20%.*

Les tarifs des locations s'entendent TTC avec un taux de TVA de 10% applicable au jour où ils ont été déterminés. *Toute modification ultérieure du taux de TVA applicable, survenue entre le moment où les tarifs ont été déterminés et la facturation du séjour, entraînera une modification corrélative du prix TTC, ce que le client accepte sans réserve.*

4. Paiement :

La réservation devient effective et définitive lorsque le Camping reçoit l'exemplaire du contrat dûment rempli et signé, et l'acompte représentant 30% du montant du séjour (hors taxe de séjour) + 3,7% du montant du séjour en assurance annulation (facultatif). Paiement par chèque bancaire ou postal, carte bancaire, chèques vacances ou virement.

Le solde du séjour et la taxe de séjour sont payables 4 semaines avant la date d'arrivée prévue ; Echéance mentionnée sur le contrat de location.

5. Annulation :

- Pour tout séjour annulé plus de 30 jours avant la date d'arrivée, la totalité des sommes versées restera acquise au Camping.
- Pour tout séjour annulé dans les 30 jours précédents le jour de l'arrivée, pour quelques raisons que ce soit, la totalité du montant du séjour sera redevable et restera acquise au Camping.

6. Assurance annulation et interruption :

Seule la souscription de l'assurance (à la réservation, c'est-à-dire au moment du paiement de l'acompte), peut vous permettre de bénéficier du remboursement des frais de séjour (selon les conditions générales de l'assurance). Cette assurance est facultative et représente 3,7 % du montant du séjour (hors taxe de séjour).

- En cas d'annulation ou d'interruption de séjour, la responsabilité du Camping ne pourra être engagée ; cela ne donnera lieu à aucun remboursement de la part du Camping.
- La prime d'assurance devra être intégralement payée à la réservation du séjour et est non remboursable.
- L'assurance annulation et interruption rembourse l'intégralité des sommes versées avant l'arrivée du séjour et le montant du séjour non utilisé au prorata temporis en cas de départ prématuré (hors taxe de séjour).
- En cas de sinistre, vous devez aviser la compagnie dans les 5 jours.
- Les conditions générales d'annulation sont consultables en ligne sur <http://www.campez-couvert.com/> et sur notre site www.camping-lapinede.net

•

Conditions particulières :

Une caution de 340 € / studio, chalet ou mobil-home vous sera demandée à votre arrivée pour garantir la perte, la casse, la dégradation du matériel. Cette caution vous sera restituée en fin de séjour ou dans un délai de 15 jours, déduction faite des éventuels frais de ménage et/ou de remise en état des lieux ou du matériel manquant ou détérioré, constatés par les deux parties le jour du départ. Le locataire est tenu de signaler le jour de son arrivée et jusqu'au lendemain midi, tous manquants ou anomalies. Un inventaire est joint au contrat.

Un badge d'accès vous est remis en même temps que la clé du locatif, en cas de perte, il vous sera facturé 20 € / l'unité. Si vous perdez la clé du locatif, la clé sera soit refaite, soit elle vous sera facturée.

A savoir : les parasols dans certains locatifs sont réservés au seul usage de la location, ils ne doivent pas sortir de l'enceinte du camping.

Il est interdit de fumer (cigarettes traditionnelles et électroniques) à l'intérieur des locatifs, autour et dans la piscine, dans les sanitaires, dans la salle de jeux et sur l'aire de jeux de nos petits.

Le signataire du contrat doit être titulaire d'une assurance responsabilité civile et doit fournir à la réservation une attestation d'assurance villégiature. Toute modification (arrivée retardée, départ avancé, nombre de personne supérieur à celui prévu sur le contrat...) ou annulation doit être formulée par écrit.

La responsabilité du camping ne peut être engagée en cas de perte, vol ou dommages quels qu'ils soient, pendant ou suite à un séjour. De même, la responsabilité du camping n'est pas engagée à raison des dommages causés ou subis par les véhicules de locataires stationnant ou circulant dans l'enceinte du camping ou sur le parking extérieur.

7. Médiation :

Conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation, dans un délai d'un an à compter de sa réclamation écrite, le consommateur, sous réserve de l'article L.152-2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation auprès de **SAS Médiation Solution** sise 222 Chemin de la Bergerie 01800 SAINT JEAN DE NIOST. Site : <https://www.sasmediationsolution-conso.fr> – email : contact@sasmediationsolution-conso.fr